



Fédération Syndicale Unitaire

Bulletin de la section FSU du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Local situé impasse Valin à CHARTRES (derrière l'auberge de jeunesse),

Adresse postal : 1 place Châtelet 28026 CHARTRES Cedex

Tel : 02 37 23.60.90

Fax :

Mail : sdu.clias-fsu28@orange.fr

unatos28-fsu@orange.fr

CG 28 info n°6

"Il faut beaucoup d'indisciplinés pour faire un peuple libre" Georges Bernanos

Tous les agents sont concernés

La distribution de l'info CG 28

Dans le cadre de la distribution de l'info CG 28, nous essayons de parcourir l'ensemble du Département. Compte-tenu du temps dont nous disposons nous ne nous sommes pas encore rendus sur tous les sites. Mais pas d'inquiétude votre tour viendra !

Lors de la distribution du n°5 nous nous sommes notamment rendus à l'esplanade où des agents nous ont interpellé essentiellement sur la démarche de modernisation. Ils nous ont à nouveau fait part de leurs inquiétudes mais également de leur satisfaction quant à la réaction des organisations syndicales. Face à une administration autoritaire et peu encline à la transparence et au dialogue, l'action unitaire des 5 organisations syndicales rassure les agents et les encourage à réagir aussi.

Au service de l'archéologie, un certain nombre d'agents demeurent contractuels. Malgré ce qui nous avait été dit dans un précédent CTP, les agents que nous avons rencontré, regrettent fermement que le Conseil général n'organise pas de concours leur permettant d'espérer une titularisation.

A la circonscription de Dreux, le mal

être s'est décliné à plusieurs étages du bâtiment et pour de multiples raisons. Que ce soit les locaux tellement vétustes qu'une fenêtre est tombée mais surtout sur les conditions de travail elles-mêmes. La surcharge de travail due au nombre de dossiers de plus en plus important, des horaires élastiques, une surveillance outrancière tant des horaires que des agents eux-mêmes, les relations avec la hiérarchie parfois très conflictuelle pouvant aller jusqu'à des sanctions infondées et ne respectant même pas le cadre légal... Les agents s'interrogent sur des demandes qui leur sont faites et qui vont à l'encontre de leur déontologie.

Ce mal être se nourrit vraisemblablement de celui plus général, en France, lié à la crise économique et au borbier dans lequel nous ont mené les différentes politiques capitalistes. Mais sa vraie racine demeure la façon dont est géré le conseil général. A commencer par la gestion du personnel dans l'optique de plus en plus injuste des économies à tout prix sur le dos des agents mais également dans le manque de considération à l'égard des organisations syndicales dans les instances et plus généralement du personnel.

Et pendant ce temps là dans les collèges !

Après les bons résultats des élections professionnels de novembre 2008 et l'entrée de la FSU (UNATOS et SDU-CLIAS) dans les instances paritaires, il nous semblait important d'aller à la rencontre de nos collègues dans les collèges. C'est donc ce que nous sommes entrain de faire depuis juin dernier. Frédéric Bercher et Jacques Lassalle ont à ce jour visité 9 établissements sur le Département. Les collègues souvent isolés dans leurs établissements accueillent très favorablement cette démarche.

Lors de ces visites, nous constatons les mêmes préoccupations et les mêmes demandes notamment:

- le manque voire l'absence de communication du Conseil général à destination des collègues dans les établissements scolaires (vaccination, association du personnel, stage...);
- le planning annuel d'emploi du temps et les permanences sont rarement établis bien que ce soit une obligation légale;
- encore trop d'auxiliaires, pas titularisés parfois malgré 8 ans de service y compris sur des postes à responsabilité;
- méconnaissance du statut, les collègues ne sachant pas vers qui se tourner au CG;
- le manque de lien et parfois de cohérence entre l'Etat et le CG.

Les collègues sont par ailleurs très remontés sur le sujet de la restauration scolaire (marché signé avec la Sodexo), le Président du Conseil général, au moment du transfert de compétence et du personnel TOS avait promis aucune privatisation des services. Nous pensons aujourd'hui que la fourniture des denrées par la Sodexo est un début dans les cuisines des collèges et demain le ménage, l'accueil, l'entretien...?

Nous continuerons à nous battre ensemble pour le maintien de tous nos métiers dans le service public.

Notre passage au collège de Maintenon a été un peu compliqué le principal n'ayant pas fait suivre notre courrier de demande de passage. Pour lui le syndicat n'ayant pas à décider de ce qui se passe dans le collège; «sans commentaire» ! Grace au principal adjoint plus conciliant nous avons pu voir quelques collègues.



BULLETIN D'ADHESION au S.D.U. CLIAS 28 - FSU



Madame Monsieur Nom Prénom

Date de naissance adresse mail

Adresse postale Code postal..... Ville

Direction Service Catégorie... Grade

Je souhaite adhérer au SDU CLIAS 28 - Cotisation : 0,6 % du salaire annule net

Bulletin à renvoyer :

FSU - SDU.CLIAS - section Conseil général 1 place Châtelet 28026 CHARTRES CEDEX

Tél. : 02.37.23.60.90 - sdu.clias-fsu28@orange.fr

SOMMAIRE

- Page 1 : La distribution de l'info CG 28
Et pendant ce temps là dans les collèges !
- Page 2 : La France se classe au 3ème rang mondial de la productivité horaire et du nombre de dépressions liées au travail.
Evaluation, métiers ; la vigilance est de mise
- Page 3 et 4 : Compte-rendu du CTP du 27 nov. 2009
Règlement des instances

La France se classe au 3ème rang mondial de la productivité horaire et du nombre de dépressions liées au travail.

Selon le Wall Street Journal les banques américaines ont provisionné en 2009 près de 140 milliards de dollars pour les salaires, bonus et bénéfices de leurs traders. Ce sont 10 milliards de plus qu'en 2007, avant la crise.

Les profits de la BNP se portent bien : un bénéfice net de 1,305 milliard d'€ pour le 3ème trimestre, en hausse de 45 % par rapport à la même période l'an dernier.

Après avoir bénéficié de l'aide des états, les responsables de la crise et du système économique continuent dans la même voie avec la bénédiction des responsables gouvernementaux.

Il n'y a eu aucune leçon tirée de la crise.

Les laudateurs de ce système imposent le bouclier fiscal, la suppression de la taxe professionnelle et la diminution des emplois publics ou privés.

Travailler plus, plus longtemps, plus de précarité avec moins de droits sociaux, la machine infernale va continuer ses ravages si on s'y soumet.

Ce type de système sociétal basé sur la loi du profit maximum génère inégalités et souffrances sociales.

Pour Marie Pezé, spécialiste de la souffrance au travail, «les pathologies du travail augmentent en gravité et l'arrêt maladie est la seule arme du médecin pour sortir un salarié au bord du suicide de sa situation de travail.

Combien faudra-t-il de suicides de plus pour que les pouvoirs publics prennent la mesure de la

gravité de la situation et du niveau explosif que nous avons atteint ?»

Il faut donner de vrais moyens à la médecine de prévention, aux ergonomes et aux syndicats pour éviter les risques de souffrances au travail.

Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles révèle que les pathologies : anxiété, stress, dépression, arrivent au 1er rang des maladies professionnelles des salariés qui consultent.

Le travail tue

La CNAM précise que de janvier 2008 à juin 2009, 28 suicides ont été reconnus comme accidents du travail.

1/3 des suicides déclarés concerne des personnes très qualifiées, 1/3 des professions intermédiaires/employés de bureau et 1/3 des salariés peu qualifiés.

«Le chiffre de 500 suicides annuels au travail dénombrés en France est sous-évalué» selon le directeur de Technologia, cabinet mandaté par France Télécom pour prévenir les suicides (25 morts depuis 18 mois).

La psychanalyste Marie Pezé dans son livre «Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés» témoigne de la cruauté des rapports sociaux, de la dissolution des solidarités traditionnelles dans l'entreprise et de la nocivité de certaines formes de management. Elle y fait état d'une grande

violence sociale dont sont victimes nombre de ses patients : **des abîmés de l'évaluation individualisée des performances**, des fracassés du harcèlement.

Les conflits entre collègues, les dépressions nerveuses qui apparaissent ici comme dans le reste du secteur public et du secteur privé ne résultent pas, comme on voudrait nous le faire croire, de difficultés personnelles, mais bien de problèmes collectifs résultant des choix politiques prônant économie de moyens et recherche de l'efficacité comptable plutôt que la qualité du service public.

Des départs en retraite qui ne sont que partiellement compensés alors que la charge de travail ne diminue pas voire augmente au gré des réformes mises en place sans moyens supplémentaires ;

Des entretiens d'évaluation, qui risquent d'isoler chaque fonctionnaire sur des objectifs individuels, et qui serviront parfois à justifier primes et avancements ; qui fera artificiellement un tri entre les «bons», les «moyens» et les «mauvais», instaurera la concurrence au détriment du travail d'équipe ;

Des affectations sur des postes non désirés et les mobilités forcées produiront des effets ravageurs sur les fonctionnaires et sur le fonctionnement des services ;

Il n'y a pas lieu de s'étonner, dans ce contexte, de la dégradation du service rendu au public, **des tensions croissantes à tous les niveaux hiérarchiques qui pèsent sur tous les fonctionnaires**, et qui se ressentent jusque hors du cadre professionnel. On assiste à la montée d'une véritable souffrance au travail.

Le travail ne se réduit pas à un salaire, c'est aussi un élément structurant.

« Le chacun pour soi, l'absence de solidarité dans le travail peut tuer tout autant que les pratiques d'une responsable».

Ne soyons pas complices des rouages de cette maltraitance, par les petites collusions, les petites lâchetés... Il est impératif de tisser plus de liens entre les acteurs du travail...le syndicalisme en est un moyen. Mais c'est également à chacun d'entre nous qu'il appartient de prendre conscience, de s'opposer aux divisions entre collègues, de se montrer solidaire, de saisir le médecin du travail et le Comité Hygiène et Sécurité, de réagir en retrouvant le sens du collectif pour créer le rapport de forces nécessaire pour donner un coup d'arrêt à cette politique néfaste.

La FSU prendra ses responsabilités, et sera à vos côtés dans la défense de vos intérêts individuels et collectifs, et recherchera en permanence l'unité syndicale la plus large.

Une démarche à plusieurs tiroirs a été entreprise par le Conseil général ; le projet de modernisation des services dont la finalité est d'accroître :

- la mobilité des agents ;
- la mutualisation des moyens ;
- la culture de la performance et de la «manière de servir» avec au bout avancement d'échelon et prime au mérite.

Pour habiller ce choix politique, le Conseil général a décidé de mettre en place deux groupes de travail avec les représentants du personnel : évolution de l'évaluation notation et répertoire des métiers.

Les organisations syndicales ont accepté d'y participer tout en s'interrogeant sur la finalité de ces groupes.

Ainsi, lors de la seconde rencontre du groupe sur l'évaluation, l'administration a annoncé qu'un cabinet travaillerait de son côté uniquement avec les cadres. Dès lors

Évaluation, métiers ; la vigilance est de mise

nous nous sommes demandés quel rôle voulait-on nous donner ?

Sur le répertoire des métiers, l'administration a repris les fiches métiers existants au CNFPT. Pourtant la FSU s'inquiète sur plusieurs points comme les postes de secrétariat. Aujourd'hui, ces postes, suivant les missions qu'ils recouvrent, relèvent soit de la catégorie B soit de la catégorie C. Demain, ils seraient tous regroupés dans la catégorie C via la fiche «agent de gestion administrative» avec nous dit-on une faible autonomie !

On sent également le désir de mobilité à tout prix, voire plus, dans certaines fiches métiers. Comme par exemple dans celle

des collègues exerçant dans les collèges (ex ouvriers d'entretien et d'accueil et ouvriers professionnels devenus adjoints techniques territoriaux dans les établissements d'enseignement). L'administration refuse de transposer les fiches déjà existantes à l'Etat qui regroupent l'ensemble des missions. Dans ce groupe, l'administration a clairement dit qu'une fiche ne prenant en compte qu'un aspect du métier permettrait aisément la mobilité.

Notre inquiétude porte tant sur la mobilité qui n'est pas toujours choisie que sur la mutualisation sous-jacente qui entraînerait des suppressions de postes.

Conscient que d'autres dangers se cachent peut-être dans ces fiches métier, la FSU restera très vigilante dans la suite du travail pour peu qu'il continue avec l'administration.

Ce CTP n'a pas fait exception à la règle : légère tension dans la salle ; cela est-il dû à la froideur de la salle ou à l'état du dialogue social dans la maison ???

1^{er} point à l'ordre du jour : un premier bilan sur l'organisation du service social.

L'administration, contrairement à ce que nous disent les collègues, ne note pas d'augmentation de la charge de travail.

Là encore pas d'exception, on ne ressent pas les faits de la même manière selon que l'on soit... En effet, 20 à 30 % des bénéficiaires du RMI relèvent depuis la mise en place du RSA du pôle emploi, mais en revanche là où il y avait 1 contrat par famille, il en faut deux aujourd'hui (un pour monsieur et un pour madame).

Du coup 100 % de bénéficiaires moins 25 % (une moyenne) dirigés vers pôle emploi, les 80 % restant sont à multiplier par 2 (certes ce n'est pas systématique) = 150 % !

Sans oublier les contrats d'engagement maintenant signés par le référent : encore du travail en plus. Ajoutez à cela les réunions hebdomadaires de Comme un certain nombre de postes ne sont pas pourvus, elle est loin l'image du fonctionnaire qui se fait les ongles. Aujourd'hui c'est plutôt la pression due à la surcharge de travail et la remise en cause de plus en plus fréquente de leur éthique qui fait leur quotidien. Mais bon, l'administration est convaincue que l'informatisation dans le suivi des dossiers va soulager les collègues ?!

2^{ème} point à l'ordre du jour : rattachement du château de Maintenon au Cabinet du Président.

En octobre 2008 le CTP devait donner un avis sur la reprise des activités du Château de Maintenon. Le Département envisageait de confier la gestion à un opérateur externe. L'administration nous expliquait alors que la gestion du château en régie, donc par le CG n'était pas possible à cause du manque de souplesse et que cela constituerait un frein au développement de la fréquentation et de l'exploitation commerciale. La FSU n'était bien sûr pas favorable pour confier au privé cette gestion mais nous étions minoritaires. Un an après virage à 180°, la gestion en régie a retrouvé grâce aux yeux de l'administration ! C'est le cabinet du président qui supervisera et coordonnera l'exploitation. Ce qui est quelque peu curieux puisque l'autre site du Conseil général, la Ferté-Vidame, est

CTP du 27 nov 2009

lui rattaché à la direction générale adjointe cultures.

Ils nous semblait pourtant avoir entendu qu'un des objectifs de la démarche de modernisation était justement d'éviter l'éparpillement.

Mais comme on ne nous a pas dit pour quelle raison cette différence de traitement, il nous a été impossible de nous prononcer sur le bien fondé de ce rattachement, nous nous sommes donc absentus.

3^{ème} point : création du centre départemental d'informations gérontologique.

Il s'agit d'un guichet unique pour diriger et informer les usagers en matière de gérontologie : leur permettre de connaître l'état d'avancement de leur dossier, d'être dirigé vers le bon interlocuteur tant dans la recherche d'établissements qu'en cas de maltraitance en passant par les procédures d'agrément en matière d'accueil. C'est plutôt une bonne idée. Un bémol c'est peut-être la précipitation pour mettre en place cette plateforme téléphonique et son emménagement à Lucé rue d'Aquitaine. Réponse de l'administration à cause de la fermeture d'une plateforme du même type à Dreux. Pourquoi une implantation à Lucé et pas rue Maunoury dans les locaux de la direction des Personnes âgées ? Réponse de l'administration : pour des contingences techniques de réseau et de fibre optique.

4^{ème} point nous avons eu droit à une information suite au questionnaire sur le développement durable.

Quelle entreprise, quelle collectivité n'y va pas de son petit couplet sur le développement durable ? Eh bien le CG28 ne fait pas exception à la règle.

Suite à ce questionnaire rédigé par la vingtaine de personnes constituant le groupe créé pour la rédaction d'une charte et adressé par internet pour les agents disposant d'une boîte internet et par courrier pour les autres, il est constaté que 37 % des agents ont répondu ; ce qui est plutôt bien (à titre indicatif les instituts de sondages pensent que la barre des 10 % rend l'étude significative).

Là encore un bémol : la majorité des réponses est parvenue par mail, ce qui conduit à dire que les agents qui bossent derrière un ordi se sont sentis les plus concernés. Il est vrai que les questions ne prenaient pas vraiment en considéra-

tion les aspects spécifiques des agents des routes ou encore ceux des collègues ou du secteur médico-social.

En revanche, une fois n'est pas coutume le pan social du développement durable était abordé dans le questionnaire et non pas seulement la protection de l'environnement. En effet on oublie beaucoup trop souvent que le développement peut être durable mais qu'il doit avant tout être soutenable et tendre vers des sociétés qui se développent de façon équitable. En tout cas, c'était la 1^{ère} étape, la seconde sera l'écriture d'une charte. La troisième sera son application au CG28 y compris le volet social ; et là : WAIT AND SEE !!!

5^{ème} point, la suite des projets de service.

Tout d'abord un constat un peu navrant, sur les 10 pages en notre possession 7 créations de postes...de catégorie A ! Autre constat navrant : les choses ne sont pas beaucoup plus claires. Par exemple dans la direction des territoires on nous a passé un organigramme avec des noms en sachant que certains n'étaient déjà plus les bons ! Autre constat non moins horripilant ; un certain nombre d'agents ne savent toujours pas à quelle sauce ils seront mangés et pour certains dès janvier prochain. La direction déclare avoir mis un coup d'accélérateur pour répondre à la demande des organisations syndicales mais décidément nous ne parlons pas le même langage ce que nous demandons depuis le début ce n'est pas de l'empressement mais du dialogue et de l'information.

6^{ème} point, les ponts pour l'année 2010.

Conformément au protocole d'accord ARTT 2 à 4 jours sont négociés selon le positionnement des jours fériés. Pour 2010 : 2 jours fériés sont susceptibles de donner lieu à des ponts. Les services seront donc fermés le vendredi 14 mai (pont Ascension) et le vendredi 12 novembre (pont 11 novembre).

Pour la demande de fermeture le 24 et 31 décembre après-midi : la question est posée, l'administration réfléchit, la décision sera annoncée lors du prochain CTP du 29 janvier 2010.

7^{ème} et dernier point : une information sur la rénovation du dispositif notation/évaluation.

Un groupe de travail entre l'administration et les organisations syndicales avait été mis en place dans le cadre de l'évolution de l'évaluation et un autre sur l'élaboration d'un répertoire des métiers et

compétences. Quelque temps après nous avons appris que 2 groupes de cadres travailleraient parallèlement accompagnés d'un cabinet extérieur. Lors de la réunion du 18 novembre les organisations syndicales ont fait une déclaration commune (voir ci-contre). Dans l'état actuel des travaux dès 2010 les cadres seront évalués selon le nouveau système d'évaluation. Pourtant un certain nombre de questions demeure comme la création ou non d'une instance de recours ou de négociations, si oui plutôt à la DRH ou plutôt au niveau hiérarchique n+2... En tout cas ce que nous avons appris de la DRH c'est qu'a priori tous les cadres sont pour que cette évaluation soit la base de la fameuse (ou plutôt de l'abominable) prime au mérite !

Questions diverses :

1/ Le **plan de formation** sera présenté au CTP de janvier prochain. Donc apparemment pas de travail avec les organisations syndicales en amont !

2/ Malgré ce qui avait été prévu en CTP lors du vote du **règlement au sujet des véhicules** : «De manière générale, tous les véhicules de services porteront le logo du Département.

Par exception à cette règle, certains véhicules pour lequel l'anonymat est nécessaire [...] pourront être dispensés [...]». Cette mesure était notamment prévue

pour les travailleurs sociaux. Eh bien mi-novembre un agent du patrimoine est arrivé à la circo de Nogent le Rotrou. Les agents ont eu le réflexe de refuser en s'appuyant sur le règlement voté en CTP. Mais dès la semaine suivante retour à la circonscription de Nogent le Rotrou est là rien à faire les logos ont été apposés sur l'ensemble des véhicules à l'exception d'un véhicule qui était sorti. Lorsque nous avons dénoncé cela en CTP le Président de séance a d'emblé trouvé cela normal : «après tout il faut avoir le courage d'afficher qu'on travaille pour le Département». Devant la réaction des organisations syndicales l'administration a finit par dire qu'elle allait se renseigner. Nous suivrons le devenir de ces véhicules.

3/ Les **personnels médicaux réquisitionnés** sur la base du volontariat pour la vaccination contre la grippe A n'ont pas la possibilité de récupérer les heures mais seulement de se les faire rémunérer. Du coup, depuis le début de la campagne de vaccination, ils enchaînent leurs heures au Conseil général et celles dans les centres le soir. Un certain nombre d'entre eux ne serait pas sûr d'être volontaire encore très longtemps.

4/ Le Conseil général prend en charge la **cotisation à l'ordre des médecins, des infirmières et des sages-femmes** du CG28. C'est entre autre une manière d'attirer les personnels médicaux dans un

Département plutôt en pénurie. Il est prévu d'abolir cette prise en charge lors du vote du BP 2010 ; ah quand on veut faire des économies, on tire sur tout !

5/ Lors du dernier CTP nous avons interpellé l'administration au sujet du **marché des tickets restaurant** : Un nouveau paragraphe est introduit sur les références du soumissionnaire en matière de communication, juste après un paragraphe qui parle de l'évolution possible de la méthode d'attribution et éventuellement de la valeur des tickets. Personne n'avait pu nous répondre de façon claire mais nous devons être tenus au courant. Nous avons donc reposé la question. La première réponse fut : non non, rien de nouveau. Puis le Président de la séance s'est ravisé et a annoncé qu'une réflexion était en cours pour harmoniser le dispositif et la loi.

Nous en concluons que d'ici peu on nous annoncerait bien la diminution du nombre de tickets resto puisque lors du passage de la loi sur les 35 h et l'augmentation du nombre de jours de congés, le nombre de tickets resto n'avait pas diminué. Dans ce cas nous nous battons pour que la valeur faciale soit augmentée afin de ne pas ajouter encore une couche à la liste des remises en cause de nos acquis.

Prochain CTP le 29 janvier 2010.

Règlement des instances

Les élections professionnelles sont maintenant passées depuis plus d'un an et les instances paritaires (CTP - CAP - CHS) n'ont toujours pas adopté des règlements intérieurs ! L'administration ne tient pas compte des demandes faites par les organisations syndicales.

La balle est à ce jour dans le camp de l'administration, nous attendons qu'elle propose une nouvelle rencontre. Qui sait peut être les instances auront-elles adopté un règlement avant le début de la 2ème année de mandat !

Revenu de Solidarité Active

C'est dans un contexte de crise économique et de l'emploi que les agents du pôle emploi s'apprentent à accompagner vers l'emploi les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les travailleurs sociaux du Conseil général sont inquiets. Avec quels moyens les collègues du pôle emploi vont-ils travailler ? Quelles offres d'emploi pourront-ils proposer aux demandeurs d'emploi ? Les bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales sont orientés vers le service social du Conseil général. Or, chômage et précarité mèneront inéluctablement vers une augmentation du nombre de personnes orientés vers le service social sans augmentation des effectifs d'accueil au service social.

Les services du Conseil général auront-ils les moyens de les accueillir et de traiter leurs demandes alors que les 20 agents spécialisés pour l'insertion ont été déplacés vers d'autres missions et

qu'aucune nouvelle offre d'activité n'existe pour les bénéficiaires du RSA, que la CAF enregistre des retards record pour l'instruction et le versement du RSA, que certains bénéficiaires ont vu leurs ressources fondre «plus vite que la neige de janvier» et que le nombre de suivis pour chaque travailleur social augmente.

Les travailleurs sociaux se retrouvent aussi confrontés au paradoxe suivant : demander aux bénéficiaires du RSA ainsi qu'aux travailleurs sociaux de s'engager dans des actions d'insertion par le biais du contrat d'engagement réciproque – sachant que les bénéficiaires risquent la suppression de leur allocation si les actions prévus dans le contrats ne sont pas réalisés ! Comment ne pas être inquiets pour l'exercice de nos missions face à ces constats ?

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE ; où est la solidarité ? où est l'activité ? Quel service public le Conseil général prépare-t-il aux bénéficiaires du RAS ?

«Fête de la Science»

Organisée par la Région Centre, les 22 et 23 novembre derniers à l'A.S.U.C. Le personnel de l'A.S.U.C. ainsi que d'autres services du Conseil Général ont largement participé à l'organisation Ce fut un succès, entre 1 200 et 1 300 visiteurs se venus. Quelques officiels ont fait le déplacement : 1 de l'Université, 1 de la Région Centre, 1 de la Mairie de Chartres mais en revanche **personne du Conseil Général**.

Heureusement, pour cette fête, les personnels, eux, se sont comme d'habitude et sans attendre la prime au mérite, mobilisés sans compter.